

montant à £6,841 13s. 3d., à compte des travaux pour le mois de Décembre.

L'estimé du mois de Décembre qui se monte à £12,193 11s. 11d., a été payé par ce montant d'Obligations déjà avancé de £6,841 13s. 3d., et en parts de la Compagnie pour la différence £5,351 18s. 8d.

Le montant total des travaux sur le chemin exécutés sous les contrats courants, y inclus le mois de Décembre, est de £169,726 18s. 8d., qui ont été payés en Obligations de la Cité jusqu'au montant de..... £125,000 0 0

Et en fonds au pair pour..... 44,726 18 8

£169,726 18 8

D'après les conditions du Bail du Chemin à Messrs. Black, Wood et Compagnie, la Compagnie a réalisé, jusqu'au premier du mois présent, une somme de £6,000. Les Directeurs ont tout lieu de croire que les locataires continueront d'être aussi ponctuels pendant tout le cours de leur Bail; et que le loyer croissant sera par ce moyen à leur disposition pour le paiement régulier de tous les intérêts qui pourront devenir payables sur les Emprunts et Obligations de la Compagnie.

Voyant que les pouvoirs de la Compagnie sous l'Acte d'Incorporation et ses amendements n'étaient pas suffisants dans tous les cas pour accomplir tout ce qu'elle pourrait désirer entreprendre, les Directeurs s'adressèrent à la Législature pendant la session de 1850, et un autre Acte en amendement a été passé, 13 V, c. 118, dont copie est mise sur la table. Cet Acte donne d'amples pouvoirs à l'égard de la disposition des parts confisquées ou non souscrites, lorsqu'en aucun temps la Compagnie pourra juger convenable de réaliser cette classe de ses ressources. En vertu d'une de ses clauses, les Directeurs ont eu aussi le